

Compte-rendu de la réunion du 23 janvier 2009

Cette réunion s'est déroulée à partir de 9 heures dans la salle du Conseil d'Administration de la Direction Générale. Elle était présidée par le Directeur Général. Gérard FRIGANT et Michel ABLANCOURT représentaient le SNAF-UNSA.

PREALABLE

Cette réunion a débuté par une épreuve de forces entre les organisations syndicales et l'administration.

En effet, l'intersyndicale avait décidé la veille de questionner l'administration sur sa volonté de négocier (signes tangibles) et surtout de lui demander de mettre fin aux organisations qui se mettent actuellement en place. A cette fin, elle devait communiquer dans ce sens avec les Directions Territoriales avant 14 heures.

A noter que le SNAF-UNSA était pour la rupture de la négociation si le Directeur Général ne donnait pas satisfaction à ces demandes. Notre organisation syndicale n'a pas été suivie par l'intersyndicale laquelle avait prévu, en cas de non-satisfaction de ces demandes, d'adresser un message à toutes les Directions Territoriales.

Le Directeur Général a sorti le grand jeu en soulignant qu'il n'appréciait pas le caractère d'ultimatum de la demande, peu propice à une négociation. Selon lui, des directives avaient été données aux Directions Territoriales pour ne pas réunir les instances représentatives. Il ne comprenait pas cette demande et ne se voyait pas empêcher les gens de se parler ou de réfléchir. Il a tenu ses engagements, à savoir que les instances représentatives étaient en sommeil (préalable posé par l'intersyndicale avant toute négociation). Malgré ses affirmations, on peut se demander s'il est au courant de ce qui se passe réellement au sein de l'Etablissement ou s'il maîtrise vraiment la situation. La réponse viendra un peu plus tard.

Le SNAF-UNSA lui a fait remarquer que les instances représentatives étaient des chambres d'enregistrement. En réalité, les décisions se prenaient lors des réunions préparatoires de l'administration auxquelles les représentants du personnel ne sont pas conviés. En outre, décider de l'avenir des personnels et de l'organisation future ne relève pas d'une réflexion.

Dans un premier réflexe il a nié le mauvais fonctionnement des instances représentatives... tout en le déplorant. Mauvaise foi quand tu nous tiens ! Il a quand même reconnu que ce que le SNAF-UNSA avait dénoncé posait problème.

Après une suspension de séance demandée par l'administration, celle-ci a proposé un relevé de décisions qui sera transmis aux Directions Territoriales. En contrepartie, elle demandait à l'intersyndicale de mettre fin aux actions illégales. L'administration a précisé qu'elle attendait également des signes tangibles de la part de l'intersyndicale (c'est de bonne guerre) en nous faisant au passage la leçon de l'apprentissage de la négociation.

Il est à remarquer que la composition de la délégation du SNUPFEN avait changé avec l'absence pour maladie de leur secrétaire général. Son remplaçant est connu pour la pratique de l'épreuve de forces et ses écarts de langage lors des réunions. L'administration avait d'ailleurs proposé à l'intersyndicale (sans succès) de changer la date de la réunion. A cet effet, le Directeur Général s'est permis de leur lancer une pique en soulignant qu'il est important, pour la confiance, que les délégations ne changent pas au fil des réunions.

Lors de la suspension de séance qui s'en est suivie, demandée par l'intersyndicale, le SNAF-UNSA a proposé, sans succès, à l'intersyndicale de s'efforcer de calmer le jeu (sur le papier), étant entendu que nous n'aurions rien fait sur le terrain pour aboutir à ce résultat. Nous pensions qu'il fallait s'adapter (nouvelle exigence imprévue de l'administration) et jouer au poker menteur comme le Directeur Général. Cela fait partie d'une négociation et sur ce point la un membre de la délégation du SNTF était de notre avis.

Devant le refus de la CGT et du SNUPFEN, adeptes du choc frontal, ce qui avait été prévu par l'intersyndicale a été mis en place, à savoir un message diffusé à tous les Directeurs Territoriaux.

Pour sa part, la Directrice des Ressources Humaines s'est permise de mettre en doute la représentativité des syndicats et leur capacité à signer des accords. Elle a pris comme exemple son expérience de la négociation dans l'enseignement agricole avec la FSU, *syndicat majoritaire qui maîtrisait ses troupes...*

Lors de la pause déjeuner, le SNAF-UNSA l'a prise à part en soulignant que les forestiers ne sont pas les enseignants. De plus, si nous sommes à la table de négociation, c'est de par la volonté de ceux qui nous soutiennent. S'agissant de notre légitimité, nous lui avons fait remarquer que même le Président de la République a été obligé de tenir compte de l'opinion (réforme de l'enseignement). Elle a fini par lâcher que l'administration rencontrait également des problèmes avec les échelons déconcentrés. Un certain nombre d'entre eux estiment que la négociation ne les concerne pas et continuent à réorganiser. C'est très grave puisque, contrairement aux organisations syndicales, les échelons déconcentrés sont dans une situation hiérarchique et ils ne se gênent a priori pas pour envoyer la Direction Générale sur les roses. Y-a-t-il encore un pilote dans l'avion ?

REORGANISATION DU TERRAIN

Suite aux discussions précédentes, la Direction Générale avait proposé un 4^{ème} scénario concernant l'organisation du terrain. Ce scénario avait abouti à l'élaboration d'un 5^{ème} proposé par l'intersyndicale. Il devait être remis sans discussion lors de la réunion et abordé sur le fond lors d'une prochaine réunion.

Cette façon de procéder n'avait pas l'aval du SNAF-UNSA (ni d'un membre de la délégation du SNTF) qui proposait de discuter immédiatement sur le fond. Les événements nous ont donné raison. Le Directeur Général a catégoriquement refusé de reporter la discussion en arguant que nous ne devons plus perdre de temps et que si nous n'arrivions pas à nous mettre d'accord il conservait son projet initial. Certaines organisations syndicales n'ont pas pensé un seul instant que nous pouvions être en difficultés sur ce point. Le Directeur Général a bien entendu constaté qu'il s'agissait d'un point sensible sur lequel il pouvait appuyer pour nous faire céder. Le tout ou rien n'était pas tenable.

Le scénario proposé par la Direction Générale correspond en très grande partie à ce que font actuellement les agents patrimoniaux. La nouveauté est la vision de la commercialisation (au sein de l'unité territoriale et non du service bois de la Direction

Territoriale). Par contre, ce qui achoppe est sa volonté de faire disparaître la vision territoriale du métier d'agent avec une spécialisation très importante des personnels et l'instauration de la possibilité de flexibilité trop importante (organigramme annuel), nuisible à l'efficacité d'une organisation. Pour les non-initiés, il faut rappeler que l'Europe prône, pour cette raison, la stabilité des situations.

L'intersyndicale lui a rappelé que le triage existe et ce de par la loi. Il ne cadre pas avec la vision marchande de la forêt de la Direction Générale et parce qu'elle empêche la flexibilité

Le Directeur Général ne nie pas le caractère historique du triage mais pense qu'il emmène une histoire et des non-dits et recouvre une organisation féodale. Le triage a été conçu lorsque les agents ne disposaient pas de moyens actuels de locomotion ou de communication. Il propose toutefois de conserver une structure de nature territoriale, fondamentale pour la maison. La structure de référence doit être l'unité territoriale, pour cause de dimensionnement et d'activités. Les agents doivent avoir une activité définie au niveau territorial. *Nous voyons donc, en théorie pour l'instant, réapparaître deux niveaux territoriaux au niveau du terrain au lieu d'un seul, à savoir l'unité territoriale depuis le SDOS en 2001. Nous attendons le prochain scénario écrit pour confirmation de ce fait.*

Il a rappelé qu'il n'a rien innové en la matière puisque ce schéma date de 2002. L'unité territoriale n'est pas un ancien groupe technique. La structure territoriale, animée par un responsable territorial, doit être une communauté de travail qui correspond à un vrai massif avec à l'intérieur des secteurs forestiers dans lesquels peuvent plus spécifiquement affectés des agents. Selon lui, il n'y a pas de rupture avec les textes. Il pense également que l'appellation agent patrimoniale n'est probablement pas la mieux inspirée.

Le SNAF-UNSA lui a fait remarquer que la territorialité est une condition indispensable à l'efficacité du métier, sous peine de déresponsabilisation. Le SNTF nous a rejoint sur ce point en précisant que l'unité territoriale doit être organisée pour une meilleure connaissance du terrain et une responsabilisation. Cette organisation est nécessaire, pas uniquement dans les forêts communales.

Après ces échanges, il a été constaté une grande frustration du Directeur Général et du représentant des Directeurs Territoriaux. Dans ce type d'échanges et compte tenu de l'approche de l'administration (tout est parfait), nous ne pouvions que souligner les désaccords. Le Directeur Général s'est donc demandé s'il n'y avait pas de point positif dans ce qu'il proposait. Selon lui, il faut essayer de diminuer les points négatifs si on veut avancer. Il a retenu comme points d'avancée :

- Missions des personnels des unités territoriales
- Missions sectorisées (mises en évidence)
- Vision de la commercialisation (unité territoriale).

La prochaine réunion nous permettra d'avoir un réel aperçu sur sa volonté de vouloir aboutir à un compromis.

SITUATION FINANCIERE

En début d'après-midi, le Directeur Général a abordé la problématique du budget. Ce n'est un scoop pour personne que sa mise en œuvre est difficile. Il a reconnu qu'il est singulièrement optimiste, ce qu'avait déjà souligné le SNAF-UNSA et les communes forestières lors de sa présentation au Conseil d'administration.

Il a précisé qu'il a été établi sur les hypothèses de 2008 et les résultats 2007. A noter qu'au vu de ces résultats, l'Etat nous a imposé la contribution supplémentaire pension civile. On ne prête qu'aux riches !

La situation économique a changé et la crise économique dans le bâtiment fait peser une hypothèque très lourde sur les finances de l'Etablissement. Par ailleurs, des entreprises sont en faillite. La prise en compte par l'Office National des forêts des impositions foncières de l'Etat (bras de fer avec les collectivités perdu) va aggraver les difficultés.

L'Etablissement table sur une baisse de 20 à 30 % de recettes... avec un budget en équilibre. Il va donc falloir se serrer la ceinture (moins de sous-traitance et de consommation). Les actions environnementales ne seront pas prioritaires. L'Etablissement envisage de prendre également des mesures inédites, sans en préciser lesquelles. Le bruit court qu'il y aura pour la première fois des licenciements économiques d'ouvriers forestiers.

METIERS DE SOUTIEN

Ces métiers ont à peine été évoqués, ils le seront à la prochaine séance avec les définitions que nous avons demandées. La seule discussion a porté sur les 15% en 3 ans et le volontariat, base de ces changements voulus par la DG. A la question de savoir ce qui se passera s'il n'y a pas 5% par an de volontaires, nous n'avons pas eu de réponse.

Au cours des discussions et alors que le DG parlait de confiance à rétablir, Notre secrétaire général a piqué une grosse colère en expliquant que s'il n'y avait plus de confiance, le DG en était responsable. En effet qui a trahi la confiance des personnels en prenant des engagements et en ne les respectant pas, par exemple : la mise en place des agences travaux qui devait se faire par choix des DT et ensuite imposée à tous, le passage de tous en TO en 2008 voté et budgété en CA et reporté en 2009 et d'autres exemples encore...

Fin de la réunion à 16h15.

snaf-snaf@wanadoo.fr

26 janvier 2009